

Monsieur le Président,

Nous voilà réunis ce jour en deuxième lecture, pour avis sur le projet de mise en place d'une cellule départementale de suivi des procédures collectives.

Avant tout, nous vous rappelons **notre opposition à la Démarche Stratégique engagée de façon autoritaire par la Direction Générale et appliquée sans état d'âme par les Directions locales.**

A feuilleter le plan d'action 2014-2018, qui sans jeu de mot déplacé ressemble plus au « plan d'actions 14-18 », on trouve bien la départementalisation de la gestion des procédures collectives comme figure de proue pour la gestion fiscale.

Mais comme nous l'avons déjà dit lors du CTL du 21 janvier, derrière **toute réorganisation de services, il y a des femmes et des hommes.** Depuis la fusion DGI-DGCP de 2008, aucun bilan contradictoire sur l'exercice des missions. La DGFIP s'entête à présenter des pseudo-expérimentations qui, comme par hasard, sont toujours concluantes.

Lors de notre audience de présentation, **vous avez souligné votre attachement au respect du dialogue social.** Cela ne doit pas seulement se matérialiser par un strict respect de convocation des instances ou de transmission des documents mais bien par un processus qui respecte une certaine logique intellectuelle. Que voulons-nous dire par là ?

D'une part, nous notons une fois de plus que les réformes se poursuivent sans jamais qu'aucun bilan ne soit établi. Preuve en est le développement de la centralisation du courrier des sites de Balma, Colomiers et du Mirail. **Nous rappelons juste que l'ajout de l'affranchissement de la part des personnels de la Rue des Lois des courriers « plis à l'international, plis grands formats, plis en recommandés et les colis » n'a pas fait l'objet d'une présentation en CTL. C'est sans parler de la phase 4.**

D'autre part, concernant l'ordre du jour de ce CTL (la mise en place d'une cellule départementale de suivi des procédures collectives), la fiche complémentaire communiquée aux organisations syndicales fait référence à un groupe de travail qui se tiendra au printemps, après l'avis donné aujourd'hui par les représentants des personnels en CTL. Ce groupe de travail a pour but de préciser les conditions de déclinaison dans les services ainsi que les liaisons. **Faut-il entendre par là que tout débat formel est clos aujourd'hui, le reste se fera dans des groupes de travail avec plus ou moins de contrôle ?**

Sur l'exercice des missions il demeure toujours des interrogations sur les liens entre services, le calcul de charges des missions transférées.

Vous nous avez dit avoir un parcours de « matheux », très bien. Si on s'arrête à la définition stricte d'un ratio : le ratio entre deux nombres est le rapport du premier par le second.

Par courriel, GF2B précise qu'il est possible de retenir le ratio de 1 emploi pour 200 dossiers (soit 5 millième). **GF2B précise également que le chiffre peut être revu à la hausse.** Or en Haute-Garonne, la DRFIP part sur un ratio de 1 emploi pour 250 dossiers, soit 4 millième. Sauf à remettre en cause les logiques mathématiques, 4 est inférieur à 5.

Le seul moyen d'augmenter le ratio est, soit de diminuer le nombre de dossiers par emplois, ou bien d'augmenter le nombre d'emplois par dossiers.

Au-delà de l'exercice des missions se posent deux problématiques :

⇒ **Gestion des personnels :**

Trois emplois de catégorie B des SIE de Toulouse-Centre, Toulouse Nord-Ouest et Balma ont été transférés vers le PRS.

Il semblerait qu'aucun des collègues concernés par ces transferts d'emplois ne veulent faire valoir son droit de priorité. Cela signifie que les collègues affectés sur ces trois emplois, le seraient au mieux au mouvement du 1^{er} septembre. **Il se pose alors la question de la formation tant d'un point de vue du contenu que de la période.**

De même, dans le cadre de la transparence, il nous aurait semblé opportun que vous nous transmettiez la liste des agents bénéficiant de cette priorité.

Pourquoi cela ?

L'instruction du 18 décembre 2013 prévoit le recensement des **collègues qui exercent totalement ou partiellement les missions transférées.**

⇒ **Projet immobilier :**

Deux services sont concernés par cette opération : **le PRS lui-même et le service des Domaines.**

Au final, il ne faudrait pas que nous arrivions à des aménagements de service à moitié fait ou à faire, comme en témoigne l'installation des personnels des Produits divers du RDC au 4^{ème} étage de la Place occitane (nous allons vous remettre un jeu de photos qui illustrent nos propos).

La question de la sécurité des personnels du PRS est toujours sans réponse concrète.

Enfin, vous devez rapidement donner des réponses aux questions légitimes des personnels sur les travaux à venir des façades du bâtiment C. Quel calendrier ? Quelles solutions durant les travaux bruyants ?

Concernant cette réorganisation de service, nous demandons à ce que le CHS-CT soit saisi et rende son avis.

Comme il est question du service des Domaines dans cette opération immobilière, nous voulions rappeler ici notre désaccord avec les choix opérés ou à venir concernant cette mission.

D'une part, Bruno BEZARD, Directeur Général des Finances Publiques, par une note d'application immédiate du 13 janvier 2014 brade l'une de ces missions.

En effet, dans le cadre de sa très controversée et contestée démarche stratégique, le DGFIP met en œuvre un nouveau marché public d'évaluation des biens immobiliers que l'Etat souhaite céder ou acquérir. Cette nouveauté impose aux directeurs régionaux et départementaux des Finances Publiques de recourir parallèlement, à une expertise complémentaire réalisée par un prestataire privé, contre rémunération, dès que le montant dépasse 1 million € ou 2 millions € en Ile de France.

Cette nouvelle procédure est motivée dans la note par le fait que "l'évaluation n'est pas une science exacte"... "que les évaluations domaniales bénéficient d'une forte exposition médiatique et politique"... "des critiques sont formulées, relatives notamment au manque d'impartialité supposé ou au conflit d'intérêt entre Etat et collectivités locales"...

Sous couvert d'harmoniser le recours au secteur privé déjà pratiqué ex-post par certains directeurs, et de renforcer leurs capacités d'expertise, l'évaluation privée viendra donc se confronter à l'évaluation réalisée par les agents de l'Etat.

Pour des questions évidentes de neutralité et d'équité fiscale, ces évaluations ont toujours été effectuées par France Domaine, service de la DGFIP.

Pourquoi payer au Privé la réalisation d'une mission déjà pleinement assurée par le Public, si ce n'est pour à terme externaliser définitivement cette mission ?

Par cette décision, le DG remet ainsi ouvertement en cause la qualité et le professionnalisme des agents de l'Etat.

Quant à la méthode, ce n'est qu'en découvrant cette note de janvier 2014 et ses annexes, que les organisations syndicales ont appris que les honoraires avaient déjà été signés avec **BNP PARIBAS en juillet 2013 qui a décroché le marché pour la France métropolitaine et les DOM ?!**

Le démantèlement des services publics, voulu par le précédent gouvernement de droite, est finalement en marche sous cette nouvelle présidence dite de gauche !

A quand le contrôle fiscal aux mains des banquiers et autres sociétés privées de la finance ?

La **CGT Finances Publiques** ne saurait tolérer une telle gabegie et entend bien s'y opposer fermement par tous les moyens légaux dont elle dispose !

D'autre part, la CGT vient de prendre connaissance du rapport d'audit n° 2013-06 qui concerne l'organisation et le fonctionnement des pôles GPP.

On peut constater à la lecture de ce rapport qu'il soulève bien les problèmes et apportent même globalement des pistes de solutions. Cependant, la recommandation n°4, page 41 (qui s'inscrit également pleinement dans la démarche stratégique) « **Contrairement aux commissariats aux ventes, les agents seraient fonctionnellement rattachés à la DNID au sein d'une division dédiée au pilotage et au soutien de la mission, mais ils resteraient, en termes de RH, rattachés à leur direction d'origine et gérés comme tels au niveau local (mutation, notation, etc ...).** »

Nous nous interrogeons sur ce mode de fonctionnement car si les DRFIP ne pilotent plus la mission mais gèrent les agents en RH, le risque est que les agents GPP soient encore plus mal traités (si c'est possible!!!). Cette situation serait intenable et entraînerait pour les agents et pour les services RH une "schizophrénie" professionnelle en termes de mission, d'objectifs de travail, d'installation, de notation, de promotions.....). Comment une telle recommandation peut-elle être mise en œuvre ? Nous n'admettons pas une nouvelle dégradation des conditions de travail des personnels des Domaines.

Nous vous demandons que ces points soient à l'ordre du jour du prochain CTL.

Monsieur le Président, vous l'aurez compris nous sommes présents à nouveau aujourd'hui pour porter les revendications des personnels.

Actuellement avec nos camarades des autres organisations syndicales du département, ensemble **CGT, Solidaires, FO et CFDT**, nous développons la mobilisation dans le cadre de la journée de grève et de manifestation du 20 mars.

Nous continuerons de rendre public l'état de notre administration, de la Direction locale. **Après la conférence de presse de Saint-Gaudens sur le maillage territorial, et la problématique emplois** (conférence de presse qui, au passage, n'a donné lieu à aucun débordement), **demain, nous allons lancer les adresses aux maires actuels et candidats aux prochaines élections municipales. Cela fait suite à l'interpellation nationale des Députés et Sénateurs.**